

Décision portant nomination de M. Erwan Le Menn aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes et nommant M. Eric Humler en qualité de directeur ;

Vu la décision DEC130302INSU du 14 février 2013 portant nomination par intérim de M. Olivier Grasset aux fonctions de directeur, et de M. Frans Jorissen et M. Antoine Mocquet aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6112¹ en date du 30 mars 2015 ;

Considérant que M. Erwan Le Menn a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Nantes du 21 mars au 19 avril 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Erwan Le Menn est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, à compter du 30 mars 2015.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

M. Erwan Le Menn exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Erwan Le Menn est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 15 juillet 2015
l'unité

Le directeur de

Olivier GRASSET

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX